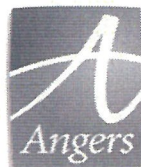


CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

République Française - Département de Maine-et-Loire

MAIRIE



D'ANGERS

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de la Ville d'Angers**

***Séance du lundi 29 juin 2026 présidée par Monsieur Christophe BÉCHU, Maire,
et régulièrement convoquée le mardi 23 juin 2026
Début de séance à 18 heures 10 – Fin de séance à 21 heures 45***

Etaient présents : M. Christophe BÉCHU, Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD, M. Anthony LUSSEON, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Roch BRANCOUR, Mme Laure RONDEAU-DESROCHES, M. Antoine LELARGE, Mme Sophie LEBEAUPIN (jusqu'à la DEL-2026-166), M. Nicolas DUFETEL, Mme Marie DE TOURNEMIRE, M. Maxence HENRY (jusqu'à la DEL-2026-168), Mme Marina CHUPIN, M. Florian RAPIN, Mme Aurélia PERROTTE, M. Benjamin KIRSCHNER, Mme Karine ENGEL, M. Youssef SENOUSSE, Mme Marianne DESSET, M. Dimitri LOISEAU, Mme Nabila OTMANI, M. Simon GIGAN, M. Julien GUILLANT, M. Laurent VIEU (à partir de la DEL-2026-167), M. Kardiatou BA (à partir de la DEL-2026-162), M. Patric BAHAMED-ATHLAN, M. William BENAÏSSA, Mme Marie-Scholastique BOULDOIRES, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Alexa CHAMORET, Mme Anita DAUVILLON, M. Arnaud FAGET, Mme Christine FARGES, Mme Zahia JORY, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI (jusqu'à la DEL-2026-163), M. Christophe MARQUET, Mme Touraya MARSLI, M. Sylvain MARTINET, M. Stéphane PABRITZ, Mme Isabelle PRIME, Mme Victoria-Luz REDON-GRAUX, M. Antoine ROBERT-CAPBLANCQ, Mme Sylva ROTUREAU, M. Augustin THIEFFRY, Mme Léa VERNEREY (jusqu'à la DEL-2026-161), Mme Céline VERON-PIERRARD, Mme Augustine YECKE-EKWE, M. Richard YVON (à partir de la DEL-2026-164).

Etaient excusés : Mme Roselyne BIENVENU, M. Xavier BAUDOUIN, Mme Christine BLIN, M. Jérôme CHASSEREAU, M. Aykel GARBAA, M. Ivan MARTINEAU, M. Angelo TOCCO, Mme Peggy VULIN

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Mme Sophie LEBEAUPIN a donné pouvoir à M. Richard YVON à partir de la DEL-2026-167
M. Maxence HENRY a donné pouvoir à M. Roch BRANCOUR à partir de la DEL-2026-169
Mme Roselyne BIENVENU a donné pouvoir à Mme Christelle LARDEUX-COIFFARD
M. Laurent VIEU a donné pouvoir à Mme Zahia JORY jusqu'à la DEL-2026-166
Mme Kardiatou BA a donné pouvoir à M. Sylvain MARTINET jusqu'à la DEL-2026-161
M. Xavier BAUDOUIN a donné pouvoir à Mme Marie-Scholastique BOULDOIRES
Mme Christine BLIN a donné pouvoir à M. Patric BAHAMED-ATHLAN
M. Jérôme CHASSEREAU a donné pouvoir à Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON
M. Aykel GARBAA a donné pouvoir à M. William BENAÏSSA
M. Noam LEANDRI a donné pouvoir à Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE à partir de la DEL-2026-164
M. Ivan MARTINEAU a donné pouvoir à Mme Christine FARGES
M. Angelo TOCCO a donné pouvoir à Mme Marie DE TOURNEMIRE
Mme Léa VERNEREY a donné pouvoir à M. Romain LAVEAU à partir de la DEL-2026-162
Mme Peggy VULIN a donné pouvoir à Mme Augustine YECKE-EKWE
M. Richard YVON a donné pouvoir à Mme Sophie LEBEAUPIN jusqu'à la DEL-2026-163

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

Le conseil a nommé secrétaire, M. Roch BRANCOUR



*Le compte rendu de la séance a été affiché par extraits à la porte de la mairie le 30 juin 2026.
La captation audiovisuelle de la séance peut être consultée sur le site internet de la Ville d'Angers ainsi
qu'au service des archives vivantes de la Ville.*

Référence : **DEL-2026-164**

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Finances

Compte administratif 2025 - Approbation

Rapporteur : Julien GUILLANT,

EXPOSE

COMpte ADMINISTRATIF 2025 – RAPPORT DE PRÉSENTATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.1612-12 du CGCT), le Conseil Municipal adopte le compte administratif et arrête le compte de gestion du comptable public.

Avant de proposer à l'assemblée l'adoption du compte administratif 2025, conforme au compte de gestion 2025 transmis par le Trésorier municipal, le présent document expose :

- Les principaux enseignements de l'exercice budgétaire 2025 accompagnés des taux de réalisation, des niveaux de résultats et de la balance générale,
- Une analyse plus détaillée par section budgétaire (fonctionnement et investissement),
- Un point de situation au 31/12/2025 en matière de dette et de capacité de désendettement.

➤ BUDGET PRINCIPAL

■ LES PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Après les niveaux d'inflation exceptionnels constatés entre 2022 et 2023, l'exercice 2025 se situe dans la continuité de 2024 et confirme la solidité des fondamentaux de la Ville grâce aux efforts de gestion réalisés. Ce compte administratif 2025 en témoigne à travers :

- **Un budget sincère et volontariste dans son exécution :** sur les 228,4 M€ de dépenses de fonctionnement prévues au BP 2025, **99,2 % ont pu être mis en œuvre.**
- **Un budget de fonctionnement solide avec :**
 - Une progression des recettes de fonctionnement de + 5,2 M€ (**soit + 2 %**) **sans augmentation des taux de fiscalité,**
 - **Une maîtrise des dépenses de fonctionnement (+ 1,5 %)** avec des efforts ciblés sur nos dépenses prioritaires (notamment le CCAS),

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

- Une **épargne brute atteignant 30,5 M€ en augmentation de + 8,5 %** par rapport à 2024. Cette épargne permet de rembourser les annuités en capital de la dette (de l'ordre de 14,1 M€ en 2025) et d'autofinancer le volume des investissements à hauteur de 16,4 M€.

■ **Un budget d'investissement volontariste et adapté à nos capacités de 43,7 M€ de dépenses** dont :

- Les nombreux équipements liés au projet de renouvellement urbain (rénovation du groupe scolaire Voltaire, piscine de Belle-Beille, ...),
- Les actions sur la nature en ville (notamment la désimperméabilisation des cours d'école, Angers Rives Vivantes ou encore les actions spécifiques sur le végétal),
- D'autres équipements et aménagements pour améliorer le vivre ensemble dans notre ville (Médiathèque Toussaint, Ecole des Arts du cirque, ZAC Saint Serge et Thiers Boisnet...).

■ **Une stratégie de désendettement** qui se matérialise par une **baisse de l'encours de dette de – 2,3 M€ au CA 2025 (après -5 M€ en 2024) et une capacité de désendettement qui se situe à 6,7 ans hors cessions (5,6 ans avec cessions)**. Ce ratio est près de deux fois moins élevé que le niveau prudentiel de 12 ans fixé par l'Etat.

Ces différents résultats sont le fruit de la stratégie financière bâtie ces dernières années visant notamment à maintenir une gestion optimale des dépenses de fonctionnement. Les efforts ainsi engagés ont contribué à préserver l'épargne afin de financer les investissements structurants de notre territoire **sans augmenter les impôts et en adaptant nos dépenses**.

■ **LES NIVEAUX DE RÉALISATION DU BUDGET 2025**

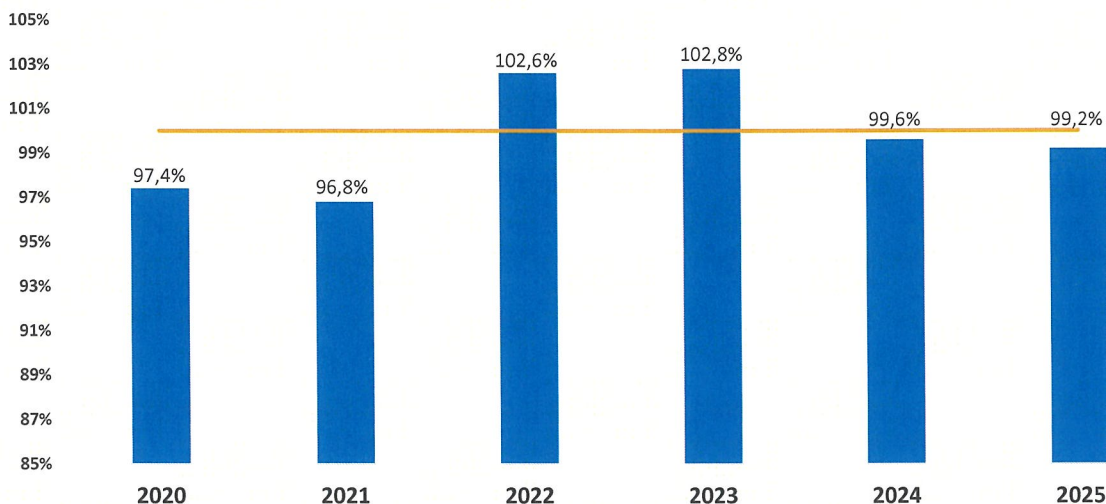
L'écart entre le montant des crédits votés au BP 2025 et celui constaté au CA 2025 est un des indicateurs permettant de mesurer la sincérité de la prévision budgétaire et la qualité de son exécution. Ce taux de réalisation est proche de 100 % (total des dépenses et des recettes) et permet de confirmer, malgré un environnement complexe et mouvant, **une exécution budgétaire particulièrement respectueuse du principe de sincérité**.

	BP 2025	CA 2025	Taux de réalisation en %
Fonctionnement			
Recettes (hors cessions)	255,1	255,9	100,3%
Dépenses (hors frais financiers et CRFIP)	228,4	226,6	99,2%

En complément de ces éléments pour 2025, il vous est présenté un zoom sur l'historique des taux de réalisation des **dépenses de fonctionnement** depuis 2020.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

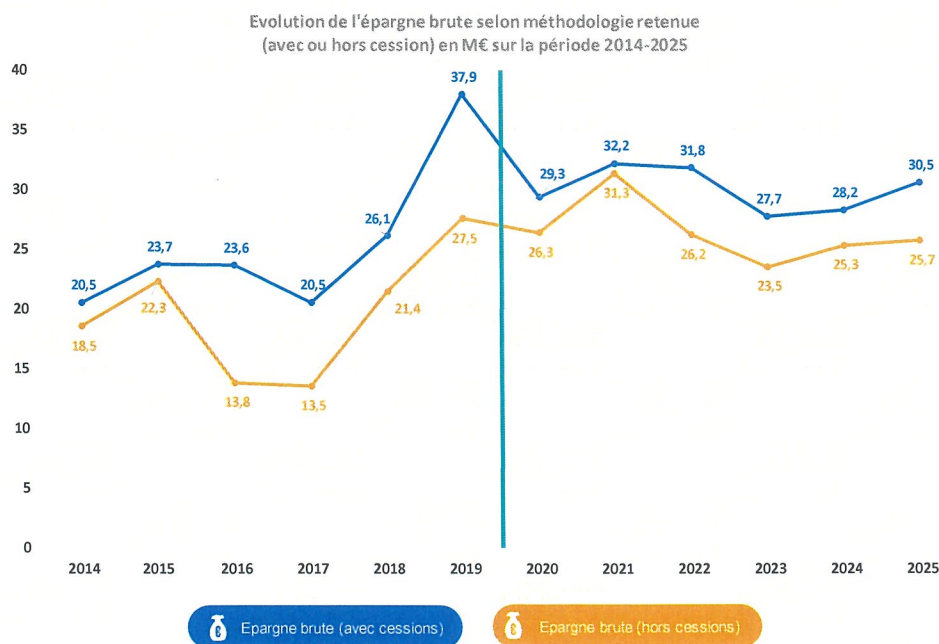
Taux de réalisation des dépenses de fonctionnement
(Hors frais financiers et CRFIP)
Comparatif entre Budget Primitif voté et Compte Administratif



* Pour mémoire, le taux de réalisation en 2022 reflète l'inflation consécutive à l'attaque de l'Ukraine non anticipée en début d'année. En 2023, un écart de 10 M€ est constaté entre les prévisions de BP et les réalisations au CA. Ce montant se justifie par des dépenses non prévisibles au BP 2023 correspondant à l'impact de l'augmentation de la valeur du point d'indice actée le 1^{er} juillet 2023, et au soutien supplémentaire apporté au CCAS (EHPAD confrontés aux effets inflationnistes sur leurs charges de fonctionnement).

■ DES NIVEAUX D'ÉPARGNE 2025 EN PROGRESSION

Dans le contexte de ces 10 dernières années particulièrement riches en évolutions (*baisse drastique de Dotation Globale de Fonctionnement imposée par l'Etat entre 2014 et 2017, passage en Communauté Urbaine en 2015, crise sanitaire liée au COVID-19, suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, revalorisation du point d'indice dans la fonction publique, inflation...*), **l'épargne brute (avec cessions) continue sa hausse en 2025 en se positionnant au-delà des 30 M€**. Ce ratio est important pour garantir les capacités d'action de la collectivité à moyen terme.



A noter que le niveau d'épargne nette du CA 2025 est de 16,4 M€. Il progresse de 15 % par rapport à 2024 et se positionne à un niveau identique à celui de 2014.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

N° 4 (dans l'ordre du jour)

LES RÉSULTATS 2025

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Variation 2024/2025 en M€	Variation 2024/2025 en %
Fonctionnement								
Recettes	227,7	231,7	240,5	252,2	255,5	260,7	5,2	2,0%
Dépenses (hors frais financiers et hors CRFIP)	196,4	197,6	207,0	221,3	223,2	226,6	3,4	1,5%
Epargne								
Epargne de gestion	31,3	34,1	33,5	30,9	32,3	34,1	1,8	5,5%
Frais financiers (hors ICNE)	2,0	2,0	1,7	3,2	4,2	3,6	-0,6	-14,1%
Epargne Brute	29,3	32,2	31,8	27,7	28,1	30,5	2,4	8,5%
Amortissement du capital (Hors OCLT)	10,7	11,5	11,9	12,5	13,8	14,1	0,3	1,9%
Epargne nette	18,6	20,7	19,9	15,2	14,3	16,4	2,1	14,8%
Investissement								
Dépenses (Hors dette)	61,1	60,4	59,2	49,9	51,4	43,7	-7,7	-15,0%
Recettes	59,1	62,5	62,2	65,6	28,7	23,3	-5,4	-18,9%
Solde investissement	-1,9	2,1	3,0	15,7	-22,7	-20,4	2,3	-10,0%
Résultat de clôture après reports	9,7	4,2	0,8	11,7	7,1	6,1	-1,0	-14,1%

BALANCE GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Compte Administratif 2025 se présente de façon synthétique comme suit :

FONCTIONNEMENT					
RECETTES	CA 2024	CA 2025	Variation en K€ 2024 / 2025	% CA 2024 / CA 2025	
Impôts et taxes	155 445	159 138	3 693	2,4%	
Dont taxe foncière et Taxe d'habitation	128 596	131 560	2 964	2,3%	
Dont Attribution de Compensation et DSC	12 906	12 903	-3	0,0%	
Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	7 271	8 048	778	10,7%	
Dont autres taxes	6 672	6 627	-45	-0,7%	
Dotations subventions et participations	68 254	69 597	1 343	2,0%	
Dont DGF	54 621	55 805	1 184	2,2%	
Dont Dotation Politique de la Ville	1 293	1 668	375	29,0%	
Dont autres dotations	12 340	12 124	-216	-1,8%	
Autres recettes de fonctionnement	31 836	31 969	133	0,4%	
TOTAL	255 534	260 704	5 169	2,0%	
DEPENSES	CA 2024	CA 2025	Variation en K€ 2024 / 2025	% CA 2024 / CA 2025	
Dépenses de Personnel	128 372	130 412	2 040	1,6%	
Subventions et participations	41 212	42 457	1 245	3,0%	
Subventions et participations CCAS	24 493	24 657	164	0,7%	
CCAS	16 719	17 800	1 081	6,5%	
Autres dépenses de fonctionnement	53 614	53 706	92	0,2%	
TOTAL	223 197	226 575	3 378	1,5%	
Epargne de Gestion	32 337	34 128	1 791	5,5%	
Frais financiers	4 223	3 626	-597	-14,1%	
Epargne Brute	28 114	30 503	2 389	8,5%	
Amortissement du capital (hors OCLT & Swap)	13 793	14 062	269	1,9%	
Epargne nette	14 320	16 440	2 120	14,8%	
INVESTISSEMENT					
RECETTES	CA 2024	CA 2025	Variation en K€ 2024 / 2025	% CA 2024 / CA 2025	
Epargne nette	14 320	16 440	2 120	14,8%	
Dotations, fonds divers et autre	6 662	8 273	1 611	24,2%	
Dont FCTVA	6 658	6 936	278	4,2%	
Subventions et autres	5 628	3 198	-2 431	-43,2%	
Gestion déléguée	2 922	18	-2 904	-99,4%	
Emprunt	13 500	11 800	-1 700	-12,6%	
TOTAL	43 033	39 729	-3 304	-7,7%	
DEPENSES	CA 2024	CA 2025	Variation en K€ 2024 / 2025	% CA 2024 / CA 2025	
Dépenses et subventions d'équipement	47 294	43 062	-4 231	-8,9%	
Gestion déléguée	4 081	621	-3 460	-84,8%	
TOTAL	51 374	43 683	-7 691	-15,0%	

NB : Mouvements réels hors OCLT en k€

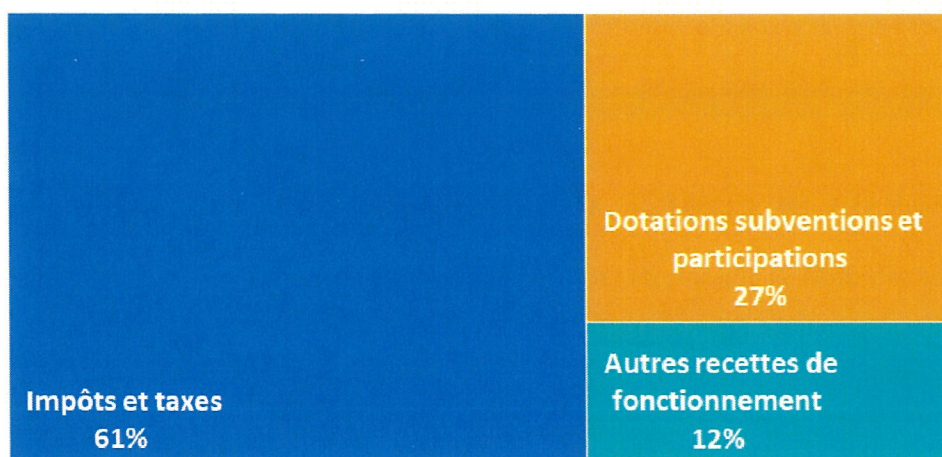
Comme lors de la présentation du Budget Primitif 2025, certains chiffres bruts de ce CA 2025 ont été complétés par un certain nombre de retraitements comptables (écritures d'ordre, emprunts avec option de tirage sur ligne de trésorerie, ...).

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

■ DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN HAUSSE DE + 2 %

RECETTES	2024	2025	Variation en K€ 2024 / 2025	% CA 2024 / CA 2025
Impôts et taxes	155 445	159 138	3 693	2,4%
Dotations subventions et participations	68 254	69 597	1 343	2,0%
Autres recettes de fonctionnement	31 836	31 969	133	0,4%
TOTAL	255 534	260 704	5 169	2,0%

Point méthodologique : Compte tenu de la réforme de la Taxe d'Habitation (TH) et d'autres décisions fiscales de l'Etat depuis 2021, les allocations compensatrices (qui sont des dotations) ont été intégrées dans la rubrique « impôts et taxes » pour faciliter la lecture entre 2024 et 2025 dans les différents tableaux de ce rapport.



Le montant des recettes de fonctionnement continue leur progression et passe ainsi de **255,5 M€ en 2024 à 260,7 M€ en 2025** (soit +2 %). Cette évolution s'explique principalement par le dynamisme des bases fiscales (+1,7 %) et la progression de la Dotation de Solidarité Urbaine.

En analysant dans le détail ces 3 grands postes budgétaires, il en ressort les éléments suivants :

► IMPOTS ET TAXES : 159,1 M€

RECETTES	CA 2024	CA 2025	Variation en K€ 2024 / 2025	% CA 2024 / CA 2025
Impôts et taxes	155 445	159 138	3 693	2,4%
Dont taxe foncière et taxe d'habitation	128 596	131 560	2 964	2,3%
Dont attribution de compensation et DSC	12 906	12 903	-3	0,0%
Dont taxe additionnelle aux droits de mutation	7 271	8 048	777	10,7%
Dont autres taxes	6 672	6 627	-45	-0,7%

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

❖ **131,6 M€ DE TAXES FONCIERES ET DE TAXE D'HABITATION**

Le produit fiscal entre 2024 et 2025 augmente de + 3 M€ et évolue ainsi de 128,6 à 131,6 M€.

Compte tenu de l'engagement de l'équipe municipale de ne pas augmenter les taux d'imposition, la progression globale des produits fiscaux de + 2,3 % en 2025 est principalement liée à la revalorisation des valeurs locatives décidée par le Parlement (+1,7 %)

Ce maintien des taux de fiscalité pour la Ville d'Angers est à signaler dans un contexte financier en tension où la **moitié des collectivités de + 100 000 habitants** ont fait le choix d'augmenter entre 2022 et 2025 leurs taux d'imposition (comme Paris, Nantes, Grenoble, Bordeaux, Tours, Nice ...).

A noter que l'écart de - 1,1 M€ sur la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) observé entre 2024 et 2025 serait lié aux difficultés de mise en œuvre par l'Etat du dispositif de déclaration des biens immobiliers – GMBI en 2024.

Produit Fiscal en K€	CA 2024	CA 2025	Variation en K€ 2024 / 2025	Evolution en % 2024 / 2025
Taxe sur le Foncier Bâti *	118 139	122 097	3 958	3,4%
Coefficient Correcteur *	7 428	7 597	169	2,3%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires	2 821	1 677	-1 144	-40,6%
Taxe Foncier Non Bâti	208	191	-17	-8,0%
Total Produit Fiscal	128 596	131 560	2 964	2,3%

* Impacts de la réforme de la taxe d'habitation et allocations compensatrices intégrées

❖ **12,9 M€ D'ATTRIBUTION DE COMPENSATION ET DE DOTATION DE SOLIDARITÉ COMMUNAUTAIRE**

Ce poste budgétaire reste identique à 2024 pour un montant de 12,9 M€. Comme pour 2024, le montant de l'Attribution de Compensation (AC) versée par Angers Loire Métropole atteint 6,4 M€. De son côté, le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire reste elle aussi stable à 6,5 M€ en 2025.

❖ **14,7 M€ DE DROITS DE MUTATION ET D'AUTRES TAXES**

Le chapitre budgétaire « Impôts et taxes » comprend en plus des éléments précédemment présentés :

- **le produit de la taxe additionnelle sur les droits de mutation** pour 8 M€, contre 7,3 M€ en 2024, qui traduit une reprise des transactions immobilières,
- **la taxe sur la consommation finale d'électricité** stable à 2,7 M€,
- **le FPIC** (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal) qui se maintient à hauteur de 2,5 M€,
- **les droits de place** pour un montant de 0,4 M€ équivalent à 2024.

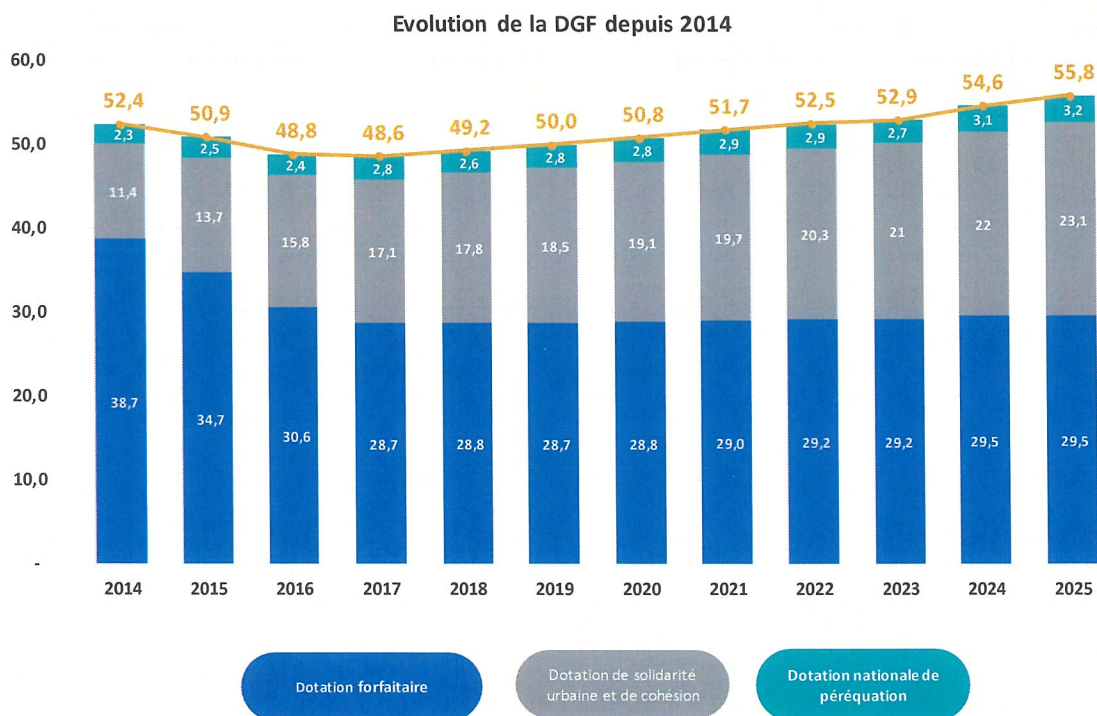
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

► **DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 69,6 M€**

RECETTES	CA 2024	CA 2025	Evolution en K€ 2024 / 2025	Variation en % 2024 / 2025
Dotations subventions et participations	68 254	69 597	1 343	2,0%
<i>Dont Dotation Globale de Fonctionnement</i>	<i>54 621</i>	<i>55 805</i>	<i>1 184</i>	<i>2,2%</i>
<i>Dont Dotation Politique de la Ville</i>	<i>1 293</i>	<i>1 668</i>	<i>375</i>	<i>29,0%</i>
<i>Dont autres dotations</i>	<i>12 340</i>	<i>12 124</i>	<i>-216</i>	<i>-1,8%</i>

❖ **DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (DOTATION FORFAITAIRE) / DSU (DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE) / DNP (DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION)) : 55,8 M€**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) versée à la Ville par l'Etat, après une baisse continue sur la période 2014 à 2017, affiche une progression constante depuis 8 ans pour aboutir à 55,8 M€ en 2025. Ce niveau se justifie principalement par l'accroissement de la population et par la progression du niveau de Dotation de Solidarité Urbaine.



Pour mémoire, la DGF, principale dotation des collectivités locales, a été entre 2014 et 2017 ponctionnée du montant de la Contribution au Redressement des Finances Publiques. **La baisse cumulée de 25 M€ entre 2014 et 2020** continue de peser sur notre DGF actuelle.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

❖ **AUTRES DOTATIONS ET PARTICIPATIONS : 13,8 M€**

Le chapitre 74 « Dotations et participations » comprend également :

- **la dotation politique de la Ville (DPV) pour 1,7 M€** (soit une augmentation des encaissements de + 0,4 M€ par rapport à 2024). Pour mémoire, cette DPV est notifiée annuellement pour un montant constant autour de 2,2 M€. Les montants présentés dans les comptes administratifs varient eux régulièrement car ils correspondent aux montants encaissés annuellement (montant directement lié à l'avancée des projets éligibles à cette dotation).

A titre d'illustration pour 2025, cette dotation permet de financer des actions répondant aux enjeux prioritaires identifiés dans le cadre du contrat de Ville comme le versement d'acomptes pour les travaux de réhabilitation sur le Groupe Scolaire Voltaire (0,8 M€), la restructuration de la piscine de Belle-Beille (0,7 M€) ou encore des travaux de réaménagement (stade et parcs) sur les quartiers de Monplaisir, la Roseraie et Belle-Beille (0,2 M€).

- **les participations de la CAF pour 7 M€** pour la petite enfance et les accueils de loisirs,
- **les contributions de CITEO et d'ALCOME** au titre des conventions relatives à la lutte contre les déchets abandonnés diffus et à la réduction des mégots dans l'espace public **pour 1,2 M€**,
- **la dotation générale de décentralisation** stable à 0,9 M€ comme au CA 2024.

► **AUTRES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (PRODUITS DES SERVICES / PRODUITS DE GESTION COURANTE ET EXCEPTIONNELS / PRODUITS FINANCIERS / PRODUITS DES CESSIONS) : 32 M€**

RECETTES	CA 2024	CA 2025	Variation en %	
			Variation en K€ 2024 / 2025	CA 2024 / CA 2025
Autres recettes de fonctionnement	31 836	31 969	133	0,4%
Produits des services	18 961	18 801	-160	-0,8%
Produits de gestion courante et exceptionnels (Dont cessions)	12 310	12 613	303	2,5%
Produits financiers	566	555	-11	-1,9%

❖ **PRODUITS DES SERVICES : 18,8 M€**

Ce poste budgétaire est constitué des recettes perçues par la collectivité en raison des services assurés ou des produits vendus (principalement via des redevances ou des remboursements de frais par des tiers). Ces produits affichent une baisse de - 0,8 % entre 2024 et 2025.

Au global, pour la partie redevances (liées aux services à caractère culturel, sportif ou social) et droit de stationnement, le montant de 11,8 M€ de recettes encaissées en 2025 est en légère baisse de -1,5 % par rapport à l'année passée. Le tableau ci-dessous illustre ces éléments :

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

REDEVANCES PAR POLITIQUE	CA 2024	CA 2025	Variation en K€ 2024 / 2025	% CA 2024 / CA 2025
Stationnement payant sur voirie	5 035	4 479	-556	-11,0%
Redevances et droits des services à caractère sportif (Piscines, salles de sport, patinoire ...)	2 889	3 161	272	9,4%
Redevances et droits des services à caractère social (Crèches, accueils de loisirs, garderie ...)	2 810	2 925	115	4,1%
Redevances et droits des services à caractère culturel (Conservatoire, musées, bibliothèques ...)	1 271	1 261	-9	-0,7%
Total	12 005	11 827	-178	-1,5%

Cette évolution est liée à une diminution sur les recettes de stationnement payant sur la voirie publique (notamment lié à des travaux réduisant le stationnement payant : place Kennedy, Toussaint, place Chappoulie...).

Sur les autres recettes, la fréquentation à la hausse de nos équipements (salles de sport, piscines, patinoire, accueils de loisirs, crèches ...) entraîne une progression de + 5 % des redevances à caractère sportif, social et culturel en comparaison avec 2024.

Outre les diverses redevances ou droits de stationnement perçus par la collectivité, le chapitre « produits des services » regroupe également les **remboursements de frais par des tiers** à la Ville (charges locatives, personnel mis à disposition, frais de mutualisation...). Ces derniers affichent une augmentation de l'ordre de + 0,2 M€ par rapport à 2024 en raison principalement d'une recette liée au contentieux sur le parc des sports de la Baumette.

❖ **PRODUITS DE GESTION COURANTE ET EXCEPTIONNELS : 12,6 M€**

Ce poste budgétaire (qui regroupe principalement les chapitres 75 « autres produits de gestion courante », 013 « atténuation de charges » et les cessions) enregistre 12,6 M€ de recettes en 2025.

Ces produits se composent de la manière suivante :

- **Autres produits de gestion courante** avec notamment les loyers perçus par la Ville (3,2 M€), la vente de certificat d'économie d'énergie (1 M€), les redevances versées par les concessionnaires (0,6 M€) ou encore les indemnisations d'assurance (0,4 M€).
- **Atténuation de charges** pour 1,8 M€ (contre 1,6 M€ en 2024) constituée majoritairement de la participation des agents aux chèques déjeuner.
- **Les opérations de cessions d'actifs. En 2025, ces recettes atteignent 4,9 M€.** Les ventes les plus significatives réalisées en 2025 sont :
 - Boulevard Foch - cession du Colibowl (2,4 M€)
 - Boulevard Eugène Chaumin - cession de terrains (1,6 M€)
 - Rue Auguste Chabrière à Paris - cession d'un appartement du legs Allain (0,3 M€)

❖ **PRODUITS FINANCIERS : 0,6 M€**

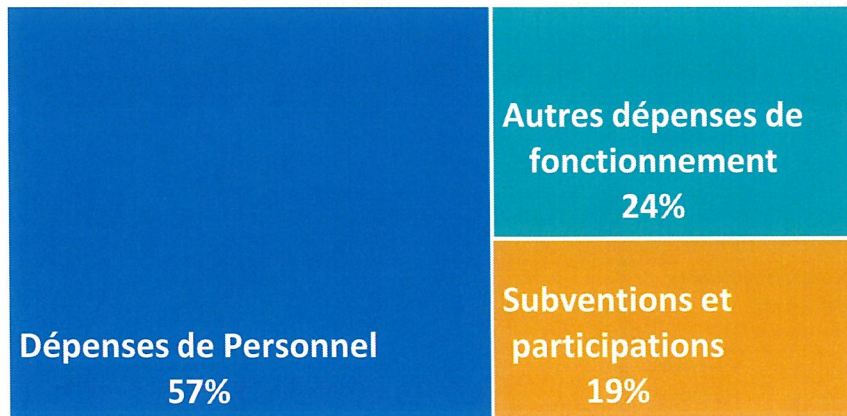
Le chapitre budgétaire 76 « Produits financiers » intègre les dividendes liés aux diverses participations de la collectivité pour 0,5 M€ (montant stable par rapport au CA 2024).

N° 4 (dans l'ordre du jour)

■ DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT MAÎTRISÉES

Les dépenses de fonctionnement affichent une hausse limitée à + 1,5 % par rapport au CA 2024. Les évolutions par type de dépenses peuvent se synthétiser de la manière suivante :

			Variation en K€	%
DEPENSES	CA 2024	CA 2025	2024 / 2025	CA 2024 / CA 2025
Dépenses de Personnel	128 372	130 412	2 040	1,6%
Subventions et participations	41 212	42 457	1 245	3,0%
Autres subventions et participations	24 493	24 657	164	0,7%
CCAS	16 719	17 800	1 081	6,5%
Autres dépenses de fonctionnement	53 614	53 706	92	0,2%
TOTAL	223 197	226 575	3 378	1,5%



❖ **DEPENSES DE PERSONNEL : 130,4 M€**

Les **dépenses en ressources humaines** atteignent 130,4 M€ en 2025 soit + 1,6 % par rapport au CA 2024. Ci-dessous l'historique associé à ce poste budgétaire depuis 2020.

Evolution des budgets ressources humaines depuis 2020 en M€



Evolution du point d'indice 3,5 % en juillet 2022

Evolution du point d'indice 1,5 % en juillet 2023

Hausse de 5 points d'indice en janvier 2024

Hausse des cotisations CNRACL 2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

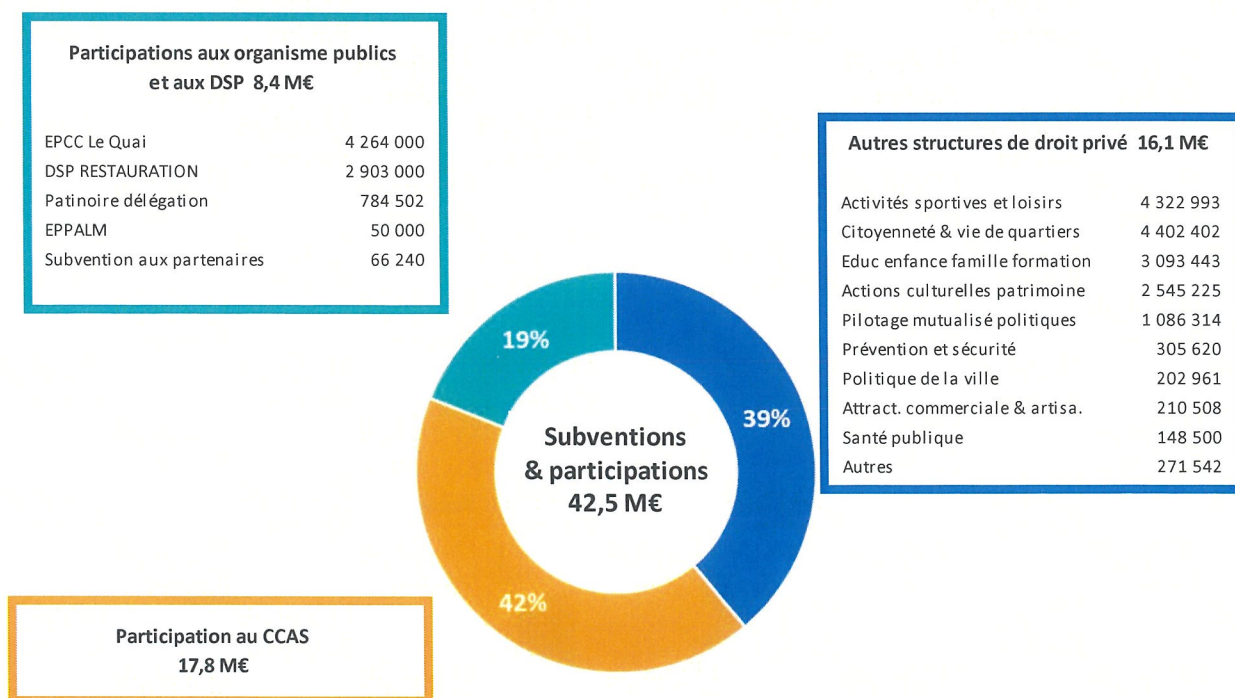
L'évolution entre les années 2024 et 2025 de + 2 M€ est principalement liée à **l'impact en année pleine de la revalorisation des cotisations à la Caisse Nationale des Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) au 1^{er} janvier 2025**, à des mesures de revalorisations salariales et à une hausse de 10 % des effectifs de la police municipale.

❖ **SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS : 42,5 M€**

Les subventions et participations de fonctionnement passent de 41,2 M€ à 42,5 M€ entre 2024 et 2025. Cette progression est liée au renforcement de **la subvention allouée au CCAS** (+ 1,1 M€ par rapport à 2024). Elle atteint ainsi 17,8 M€ afin de continuer à protéger les angevins les plus fragiles.

Ce niveau de subventions et de soutien aux structures locales continue de positionner Angers au plus haut des communes de notre strate. En effet, les dernières données 2024 extraites des données de la DGFîP font état d'un montant de subventions de fonctionnement de 257 € / habitant contre 167 € / habitant pour les communes de notre strate. **Les subventions de fonctionnement allouées par la Ville d'Angers (en € par habitant) sont donc supérieures de 54 % à la moyenne des communes de la même strate.**

A titre de complément, vous trouverez ci-après la structure des subventions de notre collectivité par type d'organisme et par secteur d'activité :



❖ **AUTRES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 53,7 M€**

Sur les 53,7 M€ de ce poste budgétaire, les dépenses du chapitre 011 « charges à caractère général » représentent 47,5 M€ (soit 88 % du total). Ce chapitre regroupe notamment les charges de fluides (eau, électricité, chauffage...), la maintenance et le nettoyage des locaux, les taxes foncières et l'ensemble des contrats de prestations de service nécessaire pour mettre en œuvre les politiques publiques au quotidien.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

D'une manière générale, ce niveau marque les efforts collectifs réalisés pour maîtriser nos dépenses courantes (les actions volontaristes de sobriété et de transition écologique mises en place au sein de la collectivité sont une illustration de ces efforts pour une meilleure maîtrise de ces charges).

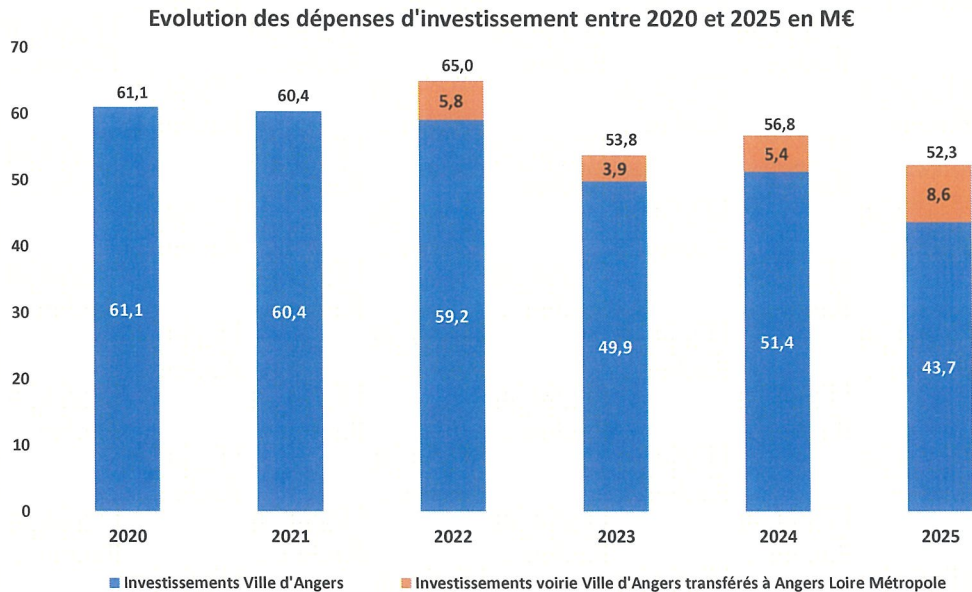
▪ **UNE PRÉSENTATION CIBLÉE SUR LES MOYENS DE FONCTIONNEMENT ATTRIBUÉS AUX PRINCIPALES POLITIQUES PUBLIQUES (RESSOURCES HUMAINES INCLUSES) :**

Comme évoqué lors du BP et pour compléter cette présentation budgétaire des dépenses de fonctionnement, il est proposé ci-après une approche par politique publique des moyens de fonctionnement (ressources humaines incluses) projetés pour cet exercice 2025.



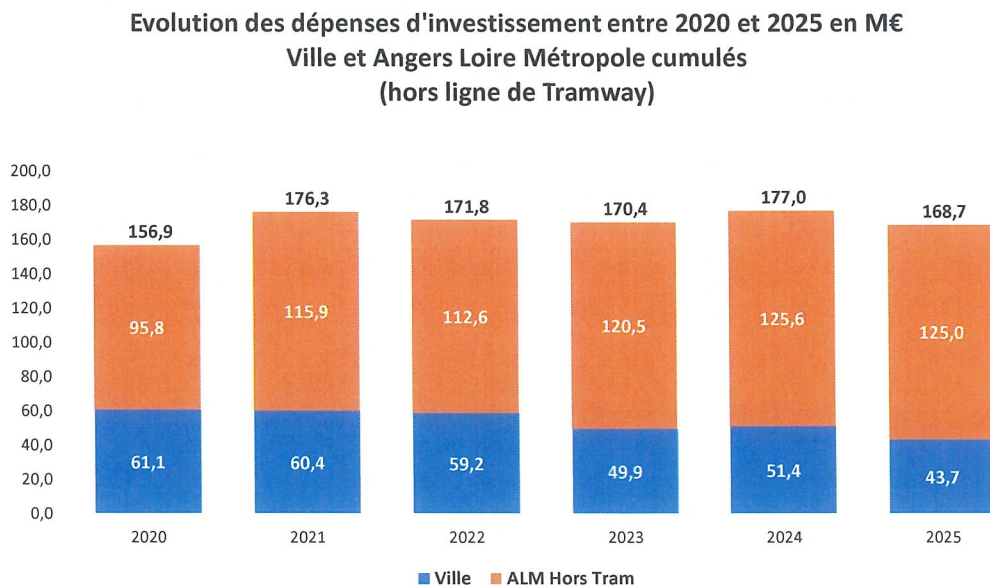
LA SECTION D'INVESTISSEMENT

■ DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CONFORMES AUX ENGAGEMENTS PRIS DEVANT LES ANGEVINS



En 2025, les dépenses d'investissement pour la ville d'Angers atteignent **43,7 M€** (hors remboursement en capital de la dette). Ce niveau d'investissement traduit la volonté de tenir les engagements pris au service de la qualité de vie des angevins.

Pour compléter cette vision uniquement municipale et compte tenu des modifications des périmètres de compétence sur le mandat (notamment avec la prise en charge de la voirie en gestion directe par ALM depuis 2022), il paraît utile de présenter les niveaux de dépenses cumulés de la Ville et d'Angers Loire Métropole sur la période. Le graphique suivant permet ainsi de témoigner d'une très grande stabilité des investissements sur le territoire :



CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

Deux illustrations viennent compléter ces éléments avec une présentation plus détaillée des principales opérations réalisées en 2025 et une approche synthétique par politique publique.

► **PRESENTATION PAR OPERATIONS D'INVESTISSEMENT :**

1. Les principales dépenses portées dans le cadre des **politiques publiques d'intervention** sont les suivantes :

PRINCIPALES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT	Montant CA 2025
Renouvellement Urbain :	13 740 655
<i>Dont Voltaire et crèches</i>	4 389 732
<i>Dont Piscine Belle Beille</i>	2 358 373
<i>Dont Remise d'ouvrage Monplaisir</i>	4 515 458
<i>Dont Remise d'ouvrage Belle Beille</i>	2 000 000
Médiathèque Toussaint	2 294 454
Ecole des arts et du cirque	1 443 837
Travaux - Autres stades	1 224 952
Zones d'Aménagement Concerté (ZAC) : Saint Serge / Thiers Boisnet	1 199 219
Marché Territoire Intelligent (Bâtiments et espaces verts)	838 986
Budget Participatif	693 331
Angers Rives Vivantes	691 747
Abbaye du Ronceray	678 715
Actions spécifiques sur le Végétal	668 000
Salles de sports	616 476
Equipeement numérique / Raccordement BOA	581 807
Aménagement écoles : santé climat / végétalisation	463 737
Piscines	433 907
Vidéoprotection	332 761
Lutte Déchets Abandonnés	312 389
Travaux Espaces Publics	302 029
Enfouissement Télécom	277 488
Acquisition de terrains	272 761
Relais Mairie Roseraie	233 616
Aide au logement (construction, acquisition)	218 500
Autres opérations d'investissement	5 572 136
TOTAL	33 091 504

2. Les moyens associés **au pilotage des politiques publiques** :

PILOTAGE DES POLITIQUES PUBLIQUES	Montant CA 2025
Gros entretien et Grosses réparations des Bâtiments	7 660 166
Acquisition de véhicules et engins	1 331 371
Moyens informatiques	942 249
TOTAL	9 933 786

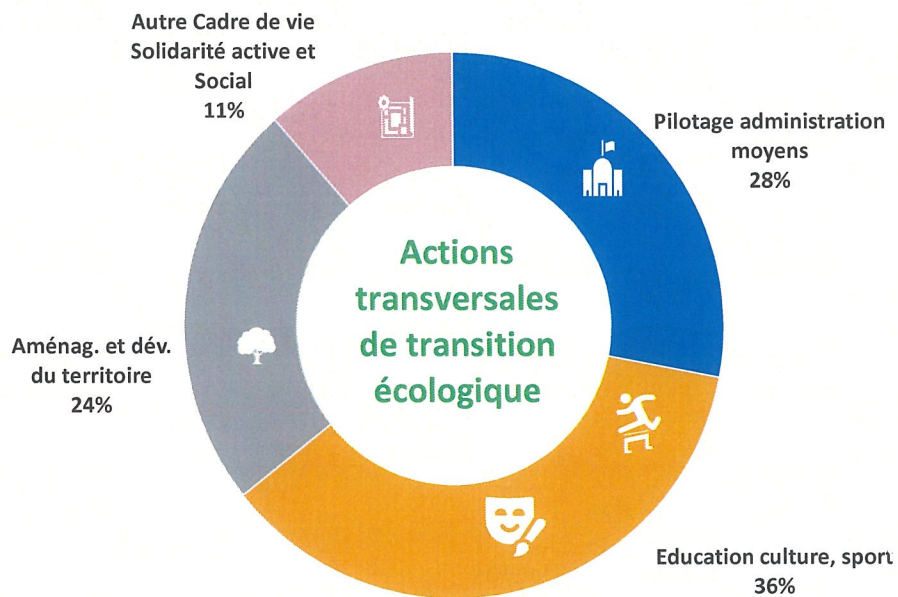
FONDS DE CONCOURS ET GESTION DELEGUEE	Montant CA 2025
Fonds de concours voirie	657 984
TOTAL	657 984

TOTAL DES INVESTISSEMENTS	43 683 274
----------------------------------	-------------------

► PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE :

Le graphique ci-après vient rappeler la place prépondérante accordée aux priorités du mandat (transition écologique, renouvellement urbain, culture et éducation).

Investissements 2025 par politique publique



► L'ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

Depuis le compte administratif 2024, une nouvelle annexe environnementale permet de valoriser les choix d'investissement réalisés par les collectivités qui ont un impact positif sur l'environnement. La mesure de cet impact est le résultat d'un cheminement logique qui conduit à conclure qu'une dépense est favorable, défavorable ou neutre au regard d'un axe de la taxonomie européenne

Article 191 de la loi de finances pour 2024

- « Le compte administratif ou le compte financier unique des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux de plus de 3 500 habitants (...) comporte un **état annexé** intitulé « **Impact du budget pour la transition écologique** ». »
- « Cet état présente **les dépenses d'investissement** qui, au sein du budget, **contribuent négativement ou positivement à tout ou partie des objectifs de transition écologique de la France** (...) Les modalités d'application du présent article sont précisées par décret. »

Le calendrier et le périmètre de déploiement de cette annexe budgétaire ont été précisés par le décret du 16 juillet 2024 et peuvent être synthétisés de la manière suivante :

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

N° 4 (dans l'ordre du jour)

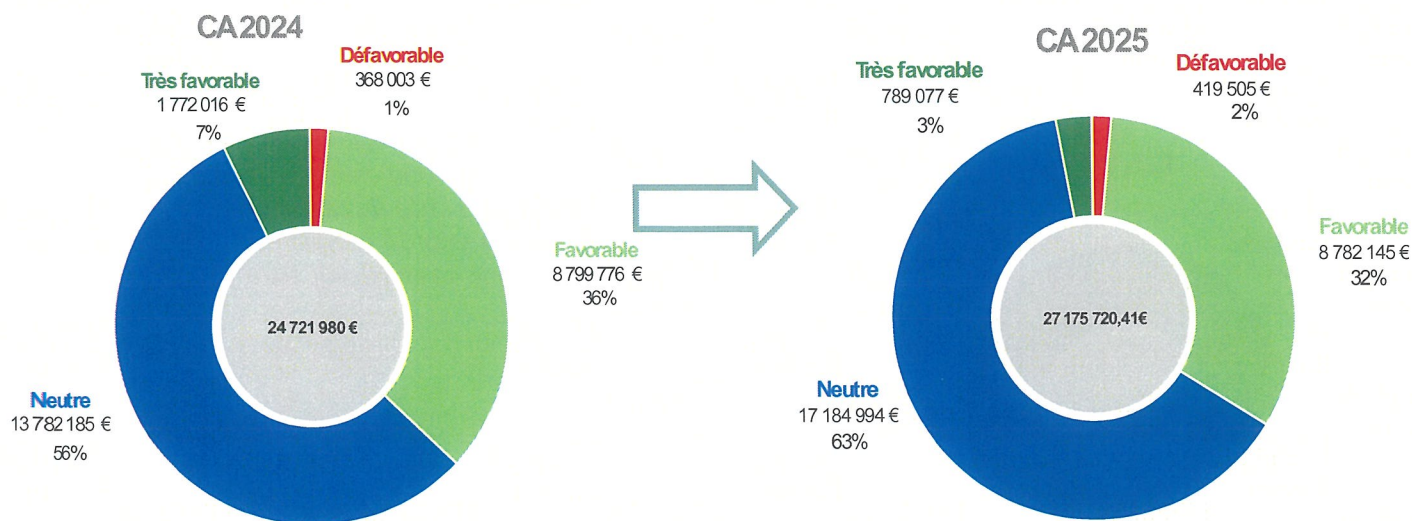
Calendrier de mise en œuvre

	2025 (CA 2024)	2026 (CA 2025)	2027 (CA 2026)	2028 (CA 2027)
Natures				
17 natures initiales	✓	✓	✓	✓
Autres dépenses réelles IVT		✓	✓	✓
Budgets				
Budget principal	✓	✓	✓	✓
Budgets annexes M57	✓	✓	✓	✓
Budgets annexes M4		✓	✓	✓
Axes taxonomie				
Atténuation	✓	✓	✓	✓
Préservation de la biodiversité		✓	✓	✓
Adaptation				✓
Gestion des ressources en eau				✓
Economie circulaire				✓
Contrôle de la pollution				✓

■ LES RESULTATS 2025 DE L'ANNEXE ENVIRONNEMENTALE

Pour la deuxième année consécutive, cette étude a été menée par le cabinet Grant Thornton. Ce cabinet a repris son analyse sur un périmètre réglementaire étendu par rapport à 2024 et examinées les données 2025 grâce à la méthodologie développée sur le sujet par plusieurs acteurs publics (*I4CE, AMF, France Urbaine, ADEME, Ville de Paris, Métropoles, etc.*). Pour rendre compte de ce travail, il est proposé de présenter ces résultats selon des périmètres comparables :

I- LE PERIMETRE DU CA 2024 SUR LE SEUL AXE ATTENUATION



L'analyse des impacts environnementaux porte sur les dépenses des BP / BA en M57. Seuls 17 comptes d'investissement intègrent le périmètre d'analyse et ce sur un seul axe : atténuation au changement climatique. Cela représente environ 27 M€ de dépenses au CA 2025 sur le budget principal.

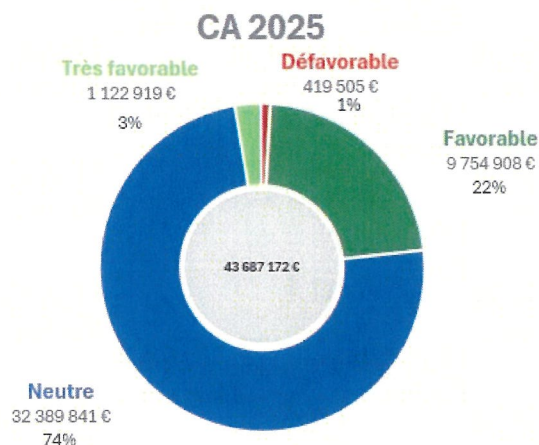
En 2025, la part des dépenses favorables et très favorables est de 35%. Ces niveaux valorisent les actions engagées sur le groupe scolaire Voltaire, sur la Médiathèque Toussaint, sur la végétalisation des cours d'école, le raccordement au réseau de chaleur pour le Grenier Saint Jean et le musée Jean Lurçat...

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

II- LE PERIMETRE DU CA 2025 SUR L'AXE ATTENUATION ET BIODIVERSITE

Le périmètre d'analyse du CA 2025 intègre l'ensemble des dépenses réelles d'investissement exécutées (*hors emprunt*) du budget principal et des budgets annexes et un axe complémentaire : la biodiversité. Pour la Ville d'Angers, cela représente 4 430 lignes pour 43,7 M€ de dépenses sur l'ensemble des 2 budgets toutes imputations comptables d'investissement confondues (*hors dette*).

• AXE ATTENUATION

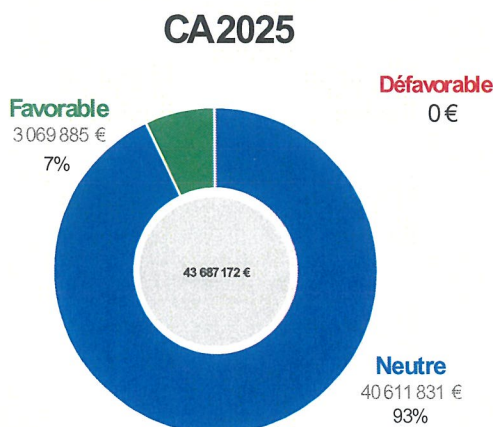


CA 2026

La comparaison annuelle avec les données 2025 de ce périmètre sera possible à compter du compte administratif 2026

A noter que pour 2025, la forte part des dépenses d'investissement « neutre » s'explique essentiellement par l'évolution du périmètre d'étude avec de nouvelles imputations comptables cotées « neutres » dans la plupart des cas (*avances sur participations dans les ZAC par exemple*).

• AXE BIODIVERSITE



CA 2026

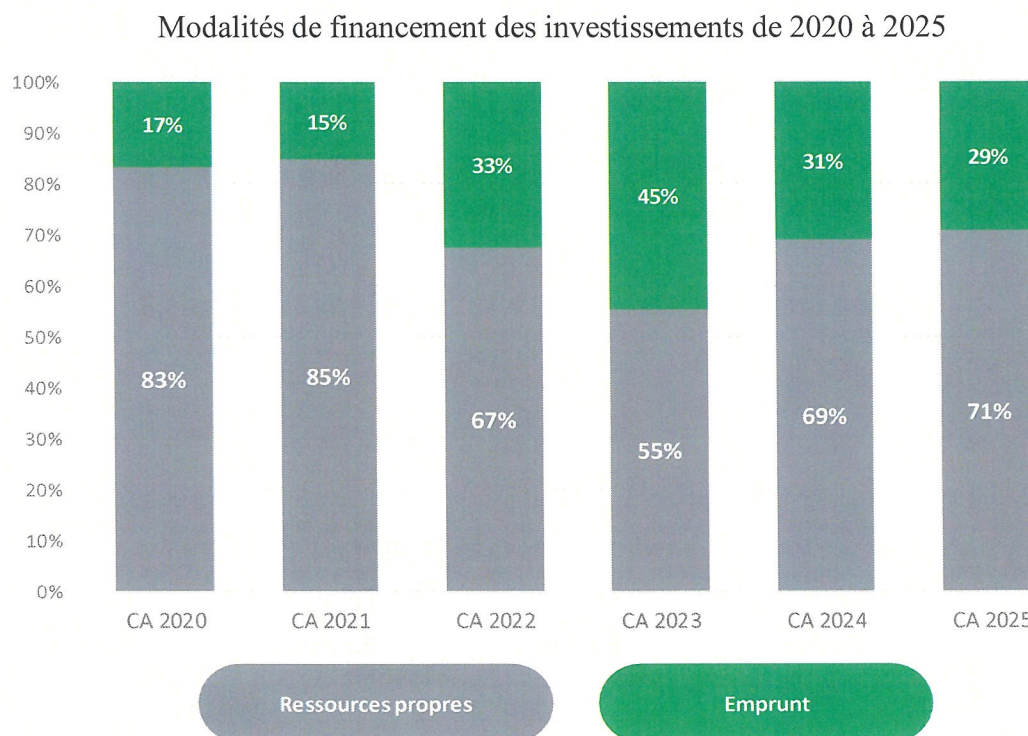
La comparaison annuelle avec les données 2025 de ce périmètre sera possible à compter du compte administratif 2026

III- PERIMETRE DU CA 2027

L'analyse environnementale des dépenses d'investissements sera étendue à l'ensemble des axes constitutifs de la taxonomie européenne « sous réserve de la mise à disposition (...) des ressources méthodologiques nécessaires et, à défaut, au plus tard au titre de l'exercice qui suit la mise à disposition des éléments de méthodologie ». Pour mémoire les 4 axes complémentaires sont les suivants : adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels, gestion des ressources en eau, transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques et enfin prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols.

■ DES RECETTES D'INVESTISSEMENT PRESERVÉES

Conformément à notre stratégie d'endettement, **la structure de financement de ce CA 2025 présente un recours à l'autofinancement qui reste largement majoritaire**. Nos investissements sont ainsi financés à plus de 2/3 par des ressources propres et 1/3 de recours à l'emprunt.



❖ FCTVA ET TAXE D'AMENAGEMENT : 6,9 M€

Le fonds de compensation de la TVA atteint 6,9 M€ en 2025 contre 6,7 M€ l'année précédente compte tenu du niveau de dépenses éligibles en 2024 plus élevé que celui de 2023.

❖ SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES : 3,2 M€

En 2025, le montant des subventions et participations reçues atteint 3,2 M€ et comprend notamment :

- le versement d'une indemnité d'un montant global de 1,1 M€ au titre du protocole d'accord transactionnel conclu dans le cadre du contentieux « Aqua Vita »,
- les subventions accordées par la CAF, l'ANRU (au titre du nouveau Programme National des Renouvellement urbain – NPNRU) et l'Etat (dispositif Fonds Vert et DSIL) pour les travaux sur le **multi-accueil Voltaire** (0,7 M€),

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

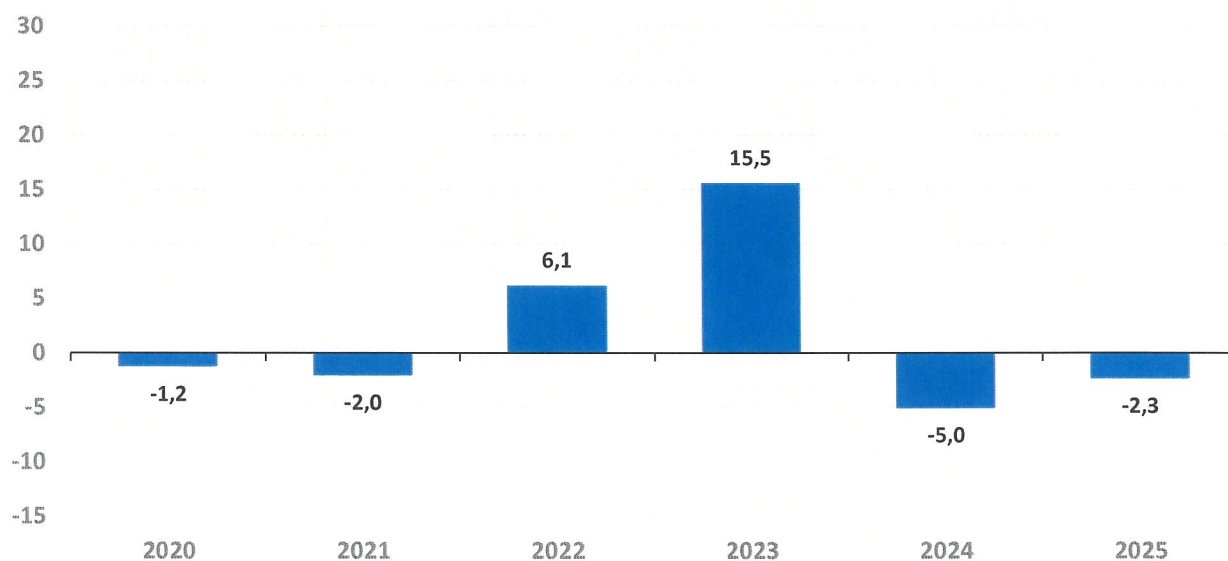
N° 4 (dans l'ordre du jour)

- les subventions attribuées par l'Etat au titre de la DSIL pour **différents travaux de rénovation sur des bâtiments municipaux** (0,6 M€),
- la participation financière de la Région à hauteur de 0,2 M€ pour la reconstruction de la **piscine de Belle-Beille**,
- les subventions de la DRAC, de la Région et du Département pour un montant global de 0,2 M€ pour les travaux et études sur l'église Notre-Dame des Victoires, la chapelle de l'hôpital Saint-Jean et l'abbaye du Ronceray.

■ UN ENCOURS DE DETTE EN BAISSÉ

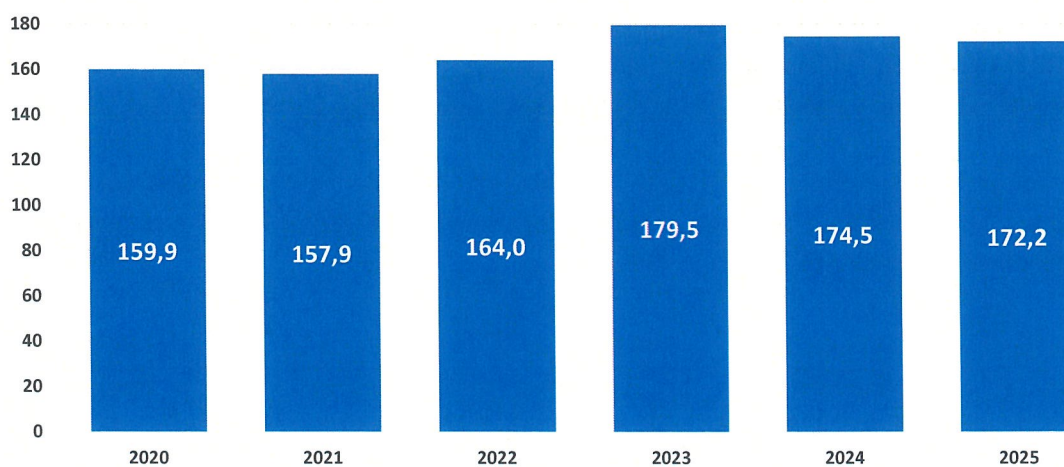
Au 31/12/2025, l'encours de dette est de 172,2 M€. Après -5 M€ en 2024, 2025 est donc **marquée par une nouvelle diminution de l'encours au 31 décembre de -2,3 M€**.

Variation de l'encours de dette par années depuis 2020



❖ EVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE DEPUIS 2020

Encours de la dette 2020-2025 au 31/12/N



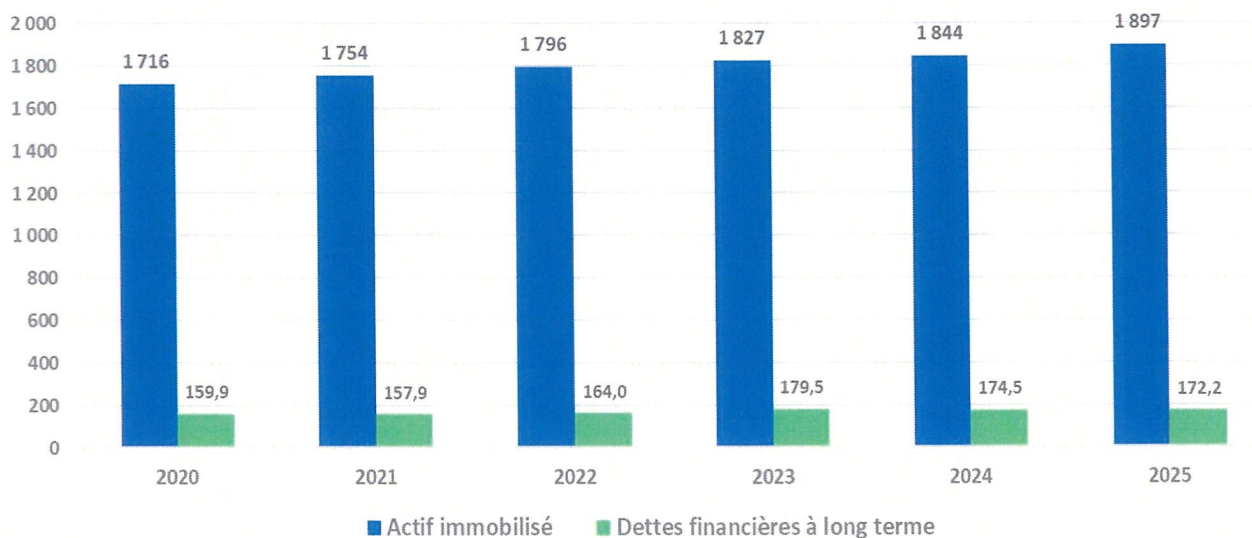
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

N° 4 (dans l'ordre du jour)

Cet indicateur d'encours de dette ne peut être regardé seul. La dette permet de financer des investissements (et uniquement des investissements pour les collectivités locales).

Sur la base des données du comptable public, la valeur du patrimoine de la Ville a progressé entre 2020 et 2026 de 181 M€ quand sa dette progressait de seulement 12 M€.

Evolution de la valeur du patrimoine de la ville d'Angers de 2020 à 2025
(Chiffres extraits des comptes de gestion en M€)



❖ LES CONDITIONS FINANCIÈRES DES NOUVEAUX ENCOURS 2025 :

Vous trouverez en annexe à la délibération les caractéristiques détaillées (montant, prêteur, taux et durée) des 11,8 M€ de nouveaux emprunts mobilisés en 2025. Compte tenu des conditions des marchés financiers et de la structure de l'encours, ces 11,8 M€ ont été contractés en taux fixe entre 3% et 3,7 %. Cette action reflète notre volonté de maintenir une répartition de l'encours à 2/3 en taux fixe et 1/3 en taux variable ou indexé.

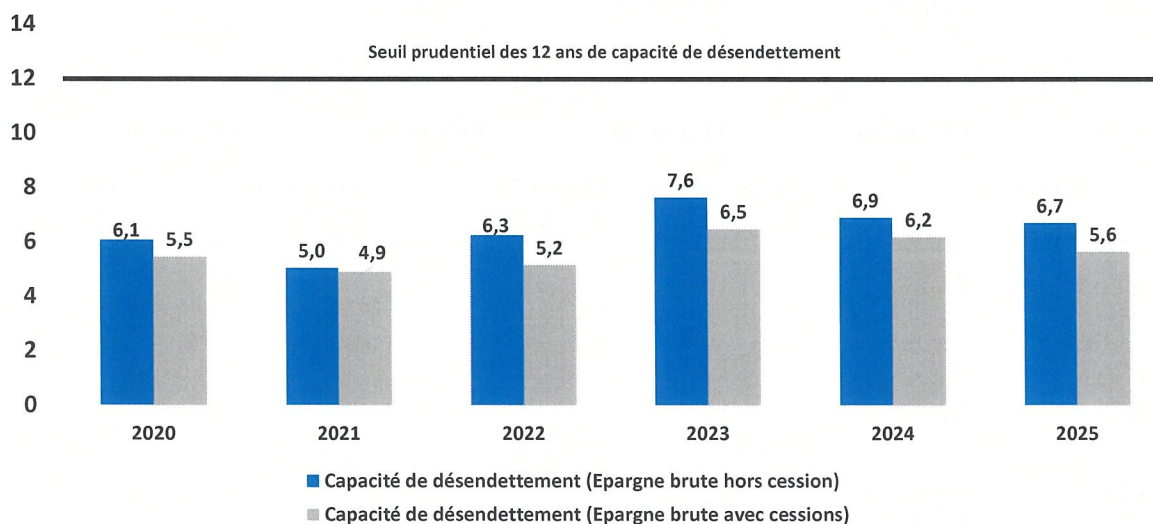
Cette annexe apporte également des compléments d'information sur la structure de notre encours (totalement sécurisé), sur nos prêteurs, les actions d'optimisation et le volume de frais financiers par type de taux.

❖ LA CAPACITE DE DÉSENETTEMENT

La capacité de désendettement traduit le temps nécessaire au remboursement de l'ensemble du capital de la dette, si la collectivité y consacrait la totalité de son épargne brute. **En 2025, ce ratio (avec cessions) se situe à 5,6 ans.** Ce résultat reste loin du niveau prudentiel de 12 ans. Le graphique suivant permet de visualiser ces éléments d'analyse :

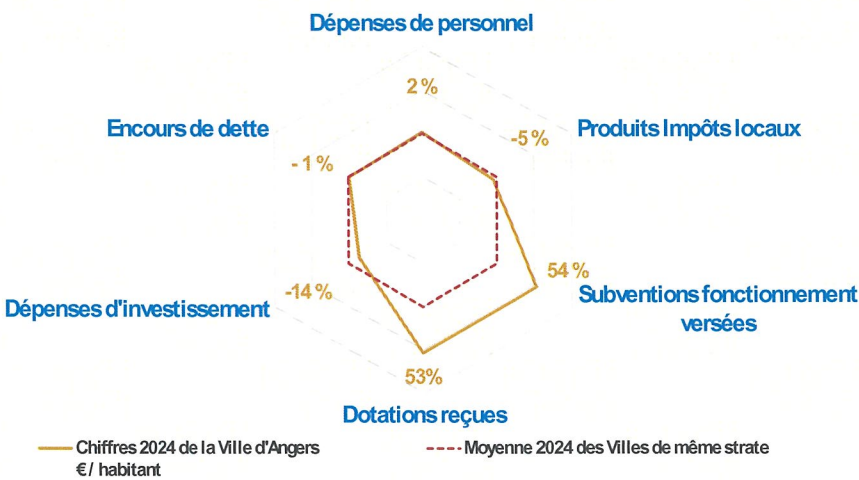
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

Evolution de la capacité de désendettement
selon méthodologie retenue (avec ou hors cessions) en années



■ ANALYSE FINANCIERE (CHIFFRES DGFIP 2024) : COMMENT SE SITUE LA VILLE D'ANGERS ?

Pour compléter notre analyse, vous trouverez ci-après le profil financier de la Ville d'Angers établi sur la base des derniers ratios connus, **soit 2024**, de la Direction Générale des Finances Publiques (Strate des 42 communes de + de 100 000 habitants). Ce graphique permet de comparer **les ratios moyens des communes de même strate démographique** à ceux de la ville d'Angers.



Pour 2024, notre Collectivité se caractérise par des niveaux à peu près équivalents à la strate pour :

- l'encours de dette,
- les dépenses de personnel,
- le produit des impôts.

Et se distingue de manière structurelle avec des niveaux supérieurs à la strate sur :

- les subventions de fonctionnement (+ 54 % par rapport à la moyenne des communes de même strate),
- le ratio de DGF qui s'explique par un niveau de « dotation de solidarité urbaine » particulièrement marqué dans notre commune.

A noter, le ratio autour des dépenses d'investissement (- 14 % par rapport à la moyenne des communes de même strate) doit être relativisé du fait à la fois du périmètre variable des compétences des communes et du choix de portage financier des projets (par une structure ad hoc, une SPL ou via un PPP). Il est donc difficile de comparer les niveaux d'investissement entre collectivités. Par ailleurs, s'agissant de ces ratios annuels, il convient de rappeler qu'en la matière c'est plutôt un temps long qu'il faut prendre en compte. Ainsi, il a été investi plus d'un milliard d'euros par la Ville sur la période 2014-2025 soit environ 60 M€ par an.

	Chiffres 2024 de la Ville d'Angers €/ habitant	Moyenne 2024 des Villes de même strate	Ecart Ville / moyenne strate
Charges de personnel	790	778	2%
Produits Impôts locaux	787	827	-5%
Subventions fonctionnement versées	257	167	54%
Dotations reçues	340	222	53%
Dépenses d'investissement	331	384	-14%
Encours de dette	1088	1097	-1%

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

⇒ BUDGET BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE

Le résultat de l'exercice 2025 se présente de la façon suivante (en k€) :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement		
	54,37	87,63
Investissement		
	26,16	0,00
TOTAL RECETTES ET DEPENSES	80,53	87,63

Vu les articles L1612-12, L2121-14 et L2121-31 du Code Général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis de la commission Finances du 18 juin 2026

DELIBERE

Approuve le compte administratif du budget principal et du budget annexe Boucle Optique Angevine de l'exercice 2025,

Arrête les résultats de l'exercice (hors résultats antérieurs) se décomposant comme suit :

	Investissement	Fonctionnement	Résultat de l'exercice
BUDGET PRINCIPAL	-957 797,26	7 768 669,16	6 810 871,90
BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE	27 627,95	-20 523,85	7 104,10
BUDGET GENERAL	- 930 169,31	7 748 145,31	6 817 976,00

Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs et des reports, comme suit :

	Résultat de clôture fin 2024	Part affectée à l'Investissement en 2025	Résultat de l'exercice en 2025	Résultat de clôture avant restes à réaliser	Soldes des restes à réaliser	Résultat de clôture
BUDGET PRINCIPAL	17 585 523,34	10 765 430,84	6 810 871,90	13 630 964,40	7 525 810,21	6 105 154,19
BUDGET BOUCLE OPTIQUE ANGEVINE	33 865,07	0,00	7 104,10	40 969,17	2 860,05	38 109,12
BUDGET GENERAL	17 619 388,41	10 765 430,84	6 817 976,00	13 671 933,57	7 528 670,26	6 143 263,31

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

■ ANNEXE GESTION DE LA DETTE

❖ LES CONDITIONS DES NOUVEAUX EMPRUNTS SOUSCRITS ET MOBILISÉS EN 2025

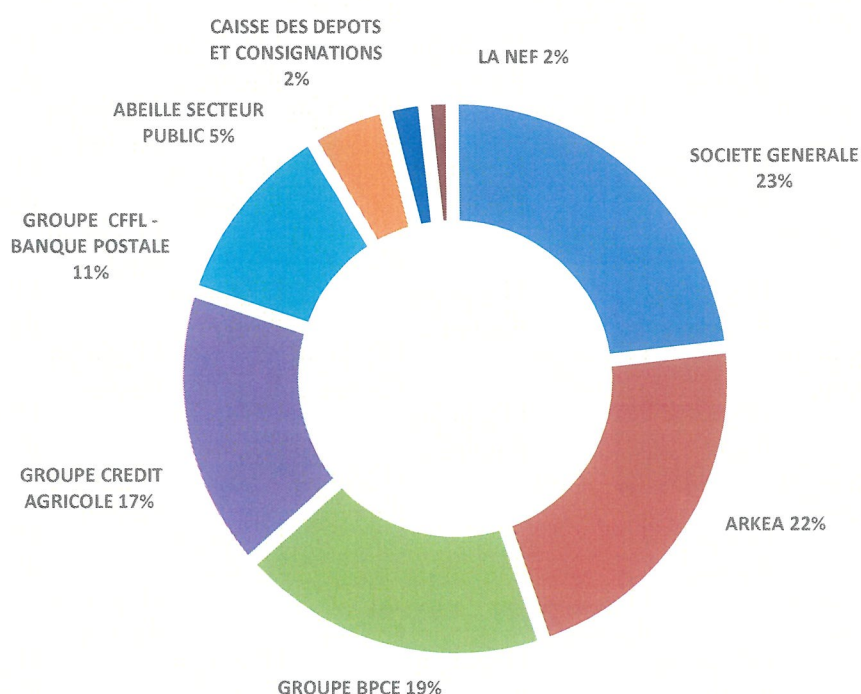
Montant	Prêteur	Taux	Durée
2 000 000 €	La NEF *	Fixe à 3.15%	15 ans
4 500 000 €	Société Générale	Taux fixe à 2.99% (si E3M < à 4.30% sinon E3M + 0%)	20 ans
5 300 000 €	Société Générale	Fixe à 3.69%	20 ans

* Pour mémoire, la NEF est une coopérative bancaire créée en 1988 finançant des projets engagés pour la transition écologique et sociale.

A ce jour, ces différentes conditions financières présentent un **taux moyen des nouveaux encours 2025 à 3,33 % pour une durée moyenne de 18 ans.**

❖ LA RÉPARTITION DE LA DETTE PAR PRETEUR AU 31/12/2025

La dette de la Ville est diversifiée. Les quatre principaux établissements bancaires sont la Société Générale, Arkéa, le groupe BPCE et le groupe Crédit Agricole.

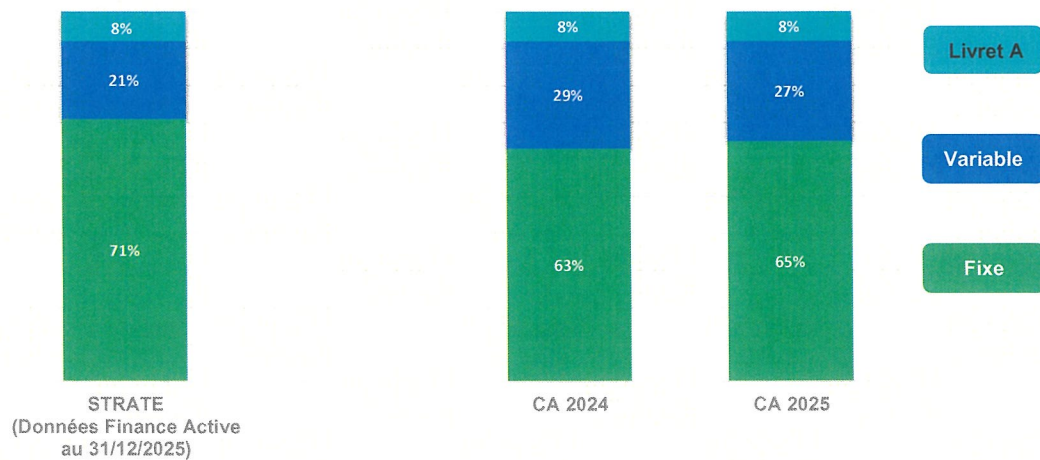


❖ LA STRUCTURE DE LA DETTE

La dette de la ville est totalement sécurisée. Cette structure de dette est majoritairement composée de taux fixe (65%). Il est à noter que la part variable et livret A dans notre encours a faiblement évolué entre 2024 et 2025 et reste en adéquation avec nos principes de gestion.

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026
N° 4 (dans l'ordre du jour)

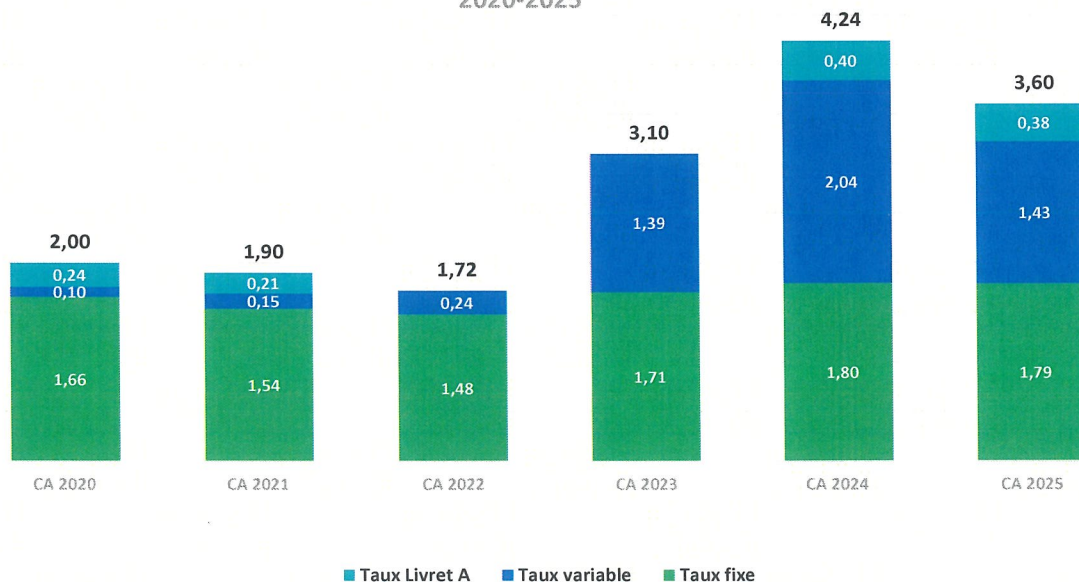
Evolution de la répartition des type des taux 2024-2025



❖ LES FRAIS FINANCIERS DEPUIS 2020

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des frais financiers depuis 2019 (suite à la forte remontée des taux entre mi 2022 et 2024). La baisse des taux d'intérêts constatée depuis début 2025 devrait se stabiliser.

Frais financiers selon le type de taux (en M€)
2020-2025



❖ GESTION ACTIVE DE LA DETTE EN 2025 :

En complément des opérations de gestion courantes (suivi régulier des contrats de prêts en cours, remboursement des annuités, ...), des opérations d'optimisation sont mises en œuvre via **la gestion des contrats en mode tirages/remboursements** et le placement sur compte à terme ouvert auprès de l'Etat (30 000 € au total de produits financiers).

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2026

N° 4 (dans l'ordre du jour)

Budget principal et budget annexe Boucle optique angevine :

Le conseil municipal délibère et Adopte à la majorité

Contre: 12, M. Kardiatou BA, M. William BENAÏSSA, M. Benjamin BRIAND-BOUCHER, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, M. Aykel GARBAA, M. Romain LAVEAU, Mme Kildine LE PROUX DE LA RIVIERE, M. Noam LEANDRI, M. Sylvain MARTINET, Mme Léa VERNEREY, Mme Céline VERON-PIERRARD.

N'a pas pris part au vote: M. Christophe BÉCHU (sorti de la salle).

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site télérecours dans un délai de deux mois.

Le Maire de la ville d'Angers,
Christophe BÉCHU



Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : DEL-2026-164

Objet de l'acte : Compte administratif 2025 - Approbation

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 1 - Decisions budgetaires 2 - Délibérations
budgétaires avec budgets primitifs, budgets supplémentaires ou
comptes administratifs

Date de l'acte : 29 juin 2026

Annexe : Maquette Compte Administratif 2025 - Ville d'Angers

Maquette Compte Administratif 2025 - BOA

Identifiant de télétransmission : 049-214900078-20260629-lmc1H50960H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H50960H1

Date de transmission en Préfecture : 08 juillet 2026

Date de réception en Préfecture : 08 juillet 2026